

SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE DE JOUR

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant peu la circulation
Avec rétrécissement de la chaussée (inférieur à la largeur d'une bande de circulation.)

 1100	 1100	 900	 900	 900	 900	 900
4 (3)	2 (4)	2 (2)	0 ou 4	8 ou 6	2	1
 600 x 900	Add.  1100 x 300	Add.  1100 x 300	Annexe 2 AGW 16/12/2020 	Annexe 3 - Type II AGW 16/12/2020 	Responsable Signalisation  H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.
2	2	2		1	1	(5)
 1100 x 300						
Radar (6)						

Remarques:

- Les distances mentionnées ci-contre sont approximatives.
Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
- Le signal C39 est placé à 500 m.
- La signalisation est répétée à gauche .
- Le guidage et le balisage latéral seront réalisés au moyen des dispositifs du Type II de l'annexe 2.
- Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier.
Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y est toléré.
- Le placement de radar préventif ou répressif est possible.

Le nombre de signaux est donné à titre indicatif

A3.5/r.3max.
AGW 16/12/2020

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE DE JOUR

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant peu la circulation
Avec rétrécissement de la chaussée (inférieur à la largeur d'une bande de circulation.)

A3.5/r.3max.
AGW 16/12/2020

